

Programme de la Formation

Limiter le risque de surchauffe et maîtriser le confort d'été dans un bâtiment d'habitation (neuf et rénovation)

1 jour soit 7 heures de formation

DATE(S) ET LIEU(X)

Module : Limiter le risque de surchauffe et maîtriser le confort d'été dans un bâtiment d'habitation (neuf et rénovation)

Date(s) : mardi 21 mai 2019

Lieu : Adélis - Espace Port Beaulieu - Salle, indiquée à l'accueil - 9, Boulevard Vincent Gâche 44200 Nantes

CONTEXTE GÉNÉRAL

La demande d'économie d'énergie a orienté principalement l'effort de conception vers le confort thermique d'hivers. Malgré la présence d'un indicateur de confort d'été dans le RT2012 (Tic) peu d'attention a été portée au confort d'été prétextant que le nord-ouest de la France n'est pas un climat chaud. La tendance est en train de changer avec les canicules de plus en plus présente.

Approfondir cette thématique avec la formation :

[- Étanchéité à l'air, gestion de la vapeur d'eau et ponts thermiques dans l'habitat \(maison et petit collectif\)](#)

PUBLIC CIBLE

Architectes et collaborateurs d'architecte, maitres d'œuvre

Module

Limiter le risque de surchauffe et maîtriser le confort d'été dans un bâtiment d'habitation (neuf et rénovation)

1 jour soit 7 heures de formation

DATE(S) ET LIEU(X)

Date(s) : mardi 21 mai 2019, 09h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30

Lieu : Adélis - Espace Port Beaulieu - Salle, indiquée à l'accueil - 9, Boulevard Vincent Gâche 44200 Nantes

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

- Connaître les paramètres influençant le confort d'été et savoir les hiérarchiser.
- Connaître les solution techniques adaptés
- Comment limiter, voir éviter le besoin de climatisation ?
- Savoir quantifier simplement le confort d'été lors de la conception

FORMATEUR(S)

DURANDAL Cédric - ingénieur énergéticien

OUTILS PÉDAGOGIQUES

Support informatique projeté sur un écran contenant en majorité des photos et schémas pour favoriser l'échange et retour d'expérience.

Illustrations par schéma 3D et simulations thermiques numériques 2D et 3D
Mise en situation sur des expériences de chantiers réels
Evaluation par mise en situation

PROGRAMME

Pourquoi un bâtiment performant connaît-il des surchauffes ?

- C'est quoi le confort thermique ? 25 °C maximum c'est possible ?
- C'est quoi un bâtiment performant, comparons-le à un bâtiment « normal »
- Un bâtiment conçu comme une bouteille thermos est-il forcément en surchauffe l'été ?
- Comment la conception peut générer des surchauffes
- Comment l'utilisateur peut-il générer des surchauffes
- Faisons le point sur quelques ordres de grandeur

Faisons de la thermique en toute simplicité

- Les apports
- L'inertie
- Le déphasage
- L'Effusivité
- Refroidir

Utilisation d'outils simples pour quantifier et prévoir et solutions techniques

- Impact des protections solaires et des orientations des vitrages (brise soleil, volet, vitrage, nature)
- Impact des réflexions, des couleurs et de la ventilation
- Impact du couple inertie/refroidissement et ventilation
- Echanger avec le bureau d'étude, le Tic est-il un bon indicateur ?

BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

A retourner par courrier complété et accompagné des éléments mentionnés dans les conditions générales de vente à :
Gep'atlantique Bretagne & Pays de Loire 2, place Victor Mangin 44200 Nantes
07.64.07.34.41 - gepatlantique@orange.fr

FORMATION : Limiter le risque de surchauffe et maîtriser le confort d'été dans un bâtiment d'habitation (neuf et rénovation)

Module : Limiter le risque de surchauffe et maîtriser le confort d'été dans un bâtiment d'habitation (neuf et rénovation)

Date(s) : mardi 21 mai 2019, 09h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30

Lieu : Adélis - Espace Port Beaulieu - Salle, indiquée à l'accueil - 9, Boulevard Vincent Gâche 44200 Nantes

Durée : 1 jour soit 7 heures

Places limitées à : 12

PARTICIPANT (Coordonnées personnelles)

Nom : **Prénom :**

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Date de naissance : **Téléphone :**

E-mail personnel : *(E-mail personnel obligatoire pour l'envoi de l'attestation de formation)*

Ancienneté dans l'entreprise : **Numéro de sécurité sociale :**

Diplôme d'Etat d'Architecte DE/HMONP : Oui / Non **Architecte DPLG :** Oui / Non

Numéro personnel National d'Architecte :

Activité du stagiaire :

Mode d'exercice :

- Architecte
- Architecte expert
- Artisan
- Assistant administratif, RH
- Chargé de communication, développement
- Collaborateur non architecte
- Dessinateur, concepteur graphiste...
- Économiste
- Ingénieur
- Maîtrise d'ouvrage publique
- Paysagiste concepteur
- Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- Programmiste, AMO
- Service technique des collectivités
- Autre :

- Demandeur d'emploi
- Fonctionnaire d'état
- Fonctionnaire des collectivités territoriales
- Libéral
- Salarié
- Autre :

Prise en charge éventuelle de la formation :

- Fonds professionnels : Libéral
- Fonds professionnels : Salarié CIF
- Fonds professionnels : Salarié CPF
- Fonds professionnels : Salarié contrat pro
- Fonds professionnels : Salarié plan de formation
- Fonds professionnels : Pôle emploi
- Fonds propres
- Fonds publics : Agents (État, Collectivités ...)
- Fonds publics : Instances européennes
- Fonds publics : État
- Fonds publics : Conseils régionaux
- Fonds publics : Pôle emploi
- Fonds publics : Autres ressources publiques

Nom de l'organisme de prise en charge :

- FAFIEC
- Pôle emploi - Plateforme PDLL
- Autre :

Demande de subrogation : Oui / Non

ORGANISME / ENTREPRISE

Raison Sociale :

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Type d'entreprise : **Activité principale :**

Gérant(e) : **Fonction :**

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Téléphone : **E-mail :**

Siret : **N° société d'architecture :** **Effectif dans l'organisme :**

Module 1 : Limiter le risque de surchauffe et maîtriser le confort d'été dans un bâtiment d'habitation (neuf et rénovation)		7h / 1 jour	
Coût pédagogique	Tarif inter entreprise	350,00 € HT / 420,00 € TTC €
TOTAL		 €

MODE DE PAIEMENT

- Chèque Virement

En signant le bulletin d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes joints.

DATE, SIGNATURE & CACHET

Conditions Générales de Vente

1 - Objet

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les actions de formation organisées par le Gep'atlantique.

2 - Inscription

Toute inscription nécessite le **renvoi du bulletin d'inscription** dûment renseigné avant la date de début de stage, au Gep'atlantique.

Pour être prise en compte, la demande d'inscription doit être **accompagnée ou confirmée par le règlement par chèque** ou par virement du montant TTC correspondant, ou d'une lettre valant commande pour les administrations.

Le règlement par chèque est encaissé à l'issue de la formation mais vous pouvez, si vous le désirez, mentionner une date ultérieure d'encaissement, à réception de la prise en charge par exemple. **Sans cette mention contraire, le chèque sera automatiquement encaissé à l'issue de la session.**

Lorsque l'organisme gestionnaire des fonds de formation du stagiaire refuse, pour un motif quelconque, de prendre en charge les frais de l'action de formation, leur règlement incombe au stagiaire ou à l'administration.

3 - Obligations respectives des parties

Pour chaque inscription à une action de formation professionnelle, le stagiaire reçoit une convention de formation simplifiée accompagnée d'un devis, d'une fiche pédagogique et d'un dossier de prise en charge.

A l'issue de la prestation, une facture acquittée sera adressée au stagiaire, accompagnée des pièces justificatives (attestation de présence et attestation de fin de formation).

4 - Prix

Le prix hors taxes des actions de formation est celui figurant dans le catalogue des tarifs en vigueur au moment de l'inscription. La TVA au taux en vigueur lors du règlement, est à la charge du stagiaire.

5 - Modalités de paiement

Elles seront précisées dans la convention de formation.

6 - Report/Annulation

Du fait du Gep'atlantique :

Le Gep'atlantique se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants, de reporter ou d'annuler une session de formation. Dans ce cas, il informe le stagiaire dans les plus brefs délais. Au choix du stagiaire, le GEP'Atlantique reporte l'inscription à la prochaine session de formation ou rembourse intégralement les sommes perçues. Le stagiaire ne peut prétendre à aucune indemnité pour quelques causes que ce soit du fait de l'annulation ou du report d'une session de formation.

Du fait du stagiaire :

Les demandes d'annulation confirmées par courrier postal, courrier électronique ou télécopies, reçues plus de 15 jours avant le début de l'action de formation, entraînent l'encaissement des frais d'inscription d'un montant égal à 30% du montant TTC de la prestation, sauf en cas de force majeure.

Les demandes d'annulation confirmées par courrier postal, courrier électronique ou télécopies, reçues moins de 15 jours avant le début de l'action de formation, ainsi que les demandes d'annulation ou d'absences survenues après le début de l'action de formation, entraînent l'encaissement des frais d'annulation d'un montant égal à 40% du montant TTC de la prestation, sauf en cas de force majeure.

De plus le GEP'Atlantique, conformément aux dispositions de l'article L 920.9 du code du travail, se réserve la possibilité de retenir sur le coût total de l'action de formation, la fraction correspondant aux dépenses qu'il a effectivement exposées ou engagées en vue de la réalisation de ladite action de formation.

7 - Clause de confidentialité

Les informations collectées auprès des entreprises et des stagiaires individuels dans le cadre du bulletin d'inscription ne font l'objet d'aucune diffusion.

8 - Règlement des litiges

En cas de différend quant à l'exécution d'une action de formation, le Gep'atlantique et le stagiaire s'engagent à rechercher un règlement amiable. A défaut d'accord, le différend sera soumis à l'appréciation du Tribunal de Grande Instance de Nantes.